

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 49/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION : 01/09/2017</p>	<p>L'an deux mil dix sept le quatorze septembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 14/09/2017</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclus : 0</i></p>	<p><u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><u>Étaient représentés</u> : MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MORASCHETTI Élisabeth.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Convention de mise à disposition d’un directeur pour le Pôle Enfance/Jeunesse/Bâtiments</i></p>	<p><u>Procurations données</u> : MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, LALLAOUA Nora a donné procuration à GRISEY David, SEGAUD Grégoire a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à GROSJEAN Aline, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie.</p> <p><u>Absents</u> : MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour : 19</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 6</i> 	<p>Monsieur Pascal VILMINOT est nommé secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire présente : « Dans le cadre de ses activités en direction de l’enfance, la commune de Bavans organise un accueil périscolaire élargi (7h-8h30 et 16h30-18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis) ainsi qu’un service de restauration scolaire multi-site au sein de ses écoles maternelle et primaire. Ces accueils font l’objet d’une habilitation par les services de la DDCSPP du Doubs et s’inscrivent dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et la Ville de Bavans.

Le départ du directeur du Pôle Enfance de la commune et l’évolution du contexte des politiques publiques amènent la commune de Bavans et l’association AGASC à initier un projet de mutualisation des moyens. Celui-ci vise à améliorer la qualité des accueils proposés sur la commune et à apporter une cohérence éducative entre les différents services au bénéfice des familles et de leurs enfants en s’appuyant sur les ressources et compétences existantes.

Pour ce faire, l’association AGASC met à disposition du personnel disposant des qualifications et compétences exigées par la réglementation et l’exercice de la fonction de direction du Pôle Enfance de la commune. »

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 abstentions,
autorise Madame le Maire à signer avec l'AGASC la convention de mise à disposition de personnel
qualifié pour la direction du Pôle Enfance/Jeunesse/Bâtiments.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/09/2017
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/09/2017

Publiée le 14/09/2017...

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

